Image not found or type unknown

Compte est passe de mr ou mme en seulement mme

Par **leroca**, le **23/07/2016** à **15:16**

mon mari et moi avons 3 comptes différents dans une banque, tous à MR OU MME
lors d'un transfert d'un compte à un autre effectué par mon mari, la banque lui a dit qu'il n'avait pas le droit parce que 2 des comptes étaient uniquement à mon nom et qu'il devait montrer à la banque la procuration que j'aurais du faire.
mon mari leur a expliqué et montré avec nos derniers relevés de compte que ceux ci étaient bien sous les 2 noms et que jamais nous n'avions demandé de faire 2 comptes à mon nom et 1 en commun donc forcément nous n'avions pas de procuration, laquelle d'ailleurs n'est pas en banque non plus et pour cause ....
après recherche, il s'avère que lors d'une manipulation pour une "remise à niveau", l'opérateur de la banque a fait une erreur.
du coup, ils nous ont donné un rendez vous pour que nous refaisions toutes les démarches nécessaires pour remettre les comptes en commun
je n'ai pas l'intention de signer quoi que ce soit pour "corriger" leur bêtise
cela ne serait que cautionner celle-ci et leur pardonner
[s]j'estime que c'est à eux à faire leur travail correctement et non seulement rectifier leur erreur, mais en plus de présenter des excuses PAR ECRIT[/s]
ma question est donc .... puis je faire ce que je pense être le minimum de politesse (ce qui est souligné) d'une banque envers un client de plus de 30 ans ??

Par **youris**, le **23/07/2016** à **16:09**

bonjour et merci sont des marques de politesse exigées par les cgu et qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés